



AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE

VOTE SUR L'ENTENTE DE PRINCIPE

Renouvellement de la convention collective (2023-2028)

LE LUNDI 5 FÉVRIER 2024
De 17h30 à 19h : inscriptions
De 19h à 22h : assemblée

EN VIRTUEL

PRÉINSCRIPTION OBLIGATOIRE
en cliquant sur ce lien :

<https://teams.microsoft.com/registration/FQhOviMaPkSL1RfzcN4S2g,VV0ZfRbOaEarEKf8nWFYqQ,BZy-Z2hClkin1IysxHQy6g,nZl-f7f9pkym6ZSKHBFLWg,XRPIOX5kk0yzNHPQ5Z1Y7g,KMcllZ1xJ0yHiCmyzN646g?mode=read&tenantId=be4e0815-1a23-443e-8bd5-17f370de12da>

Lorsque votre pré-inscription sera confirmée, vous recevrez un courriel de confirmation avec le lien de connexion

Pour pouvoir participer à cette assemblée virtuelle, vous devez impérativement remplir la carte de membre électronique **avant le 29 janvier** (si vous ne l'avez pas encore fait) : <https://sepb.qc.ca/sepb-579-adhesion/>. Si vous n'êtes pas sûr de l'avoir remplie, ne le faites pas plusieurs fois, mais contactez le bureau syndical pour vous en assurer : 579@sepb.qc.ca ou 514-271-1194.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Lecture et adoption de la procédure d'assemblée et de vote
4. Présentation de l'entente de principe (table centrale et table sectorielle)
5. Période de questions
6. Vote sur l'entente de principe (scrutin secret)
7. Levée de l'assemblée

Cette assemblée ne portera que sur l'entente de principe. Aucun autre sujet ne sera débattu. Nous ne répondrons donc qu'aux questions qui sont relatives à cette entente. Pour toute autre question, veuillez communiquer avec l'équipe syndicale.

Manon Cholette

Manon Cholette, présidente du SEP-B-579